

*Séances des Cours de Justice dans la Province
de Québec.*

COUR D'APPELS.

Le premier Lundi de chaque mois pendant toute l'année, et continue à siéger chaque mois tant que l'affaire portée devant elle l'exige.

COUR du BANC du ROI.

Dans la Ville de Québec, se tient le premier Mardi du mois du May, et le premier Mardi du mois de Novembre. Dans la Ville de Montréal, le premier Lundi de Mars, et le premier Lundi de Septembre.

Deux COURS de PLAIDOIERS COMMUNS,
*l'une pour le District de Québec, l'autre
pour celui de Montréal,*

Siégent au moins un jour chaque semaine dans chacune des dites Villes respectivement, pour la décision des Causes dont la valeur en litige excède Dix Livres Sterling; et un autre jour chaque semaine, pour la décision des Causes dont la valeur en litige est de Dix Livres Sterling ou audessous. Ces deux Cours continuent ainsi leurs séances toute l'année; à l'exception de trois semaines dans le tems des sémences, un mois dans celui de la recolte, et quinze jours à Noel et à Pâques; à l'exception aussi des vacances fixées par les Juges pour faire leurs tournées deux fois par an dans leurs districts respectifs.

COURS de SEANCES-GENERALES de Quar-
tier de la Paix à Québec et à Montréal,

Se tiennent les seconds Mardis des Mois de Janvier, d'Avril, de Juillet et d'Octobre, tous les Ans.

POIDS